

Mamoudzou, le 4 septembre 2012

DISCOURS DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MAYOTTE
MONSIEUR DANIEL ZAÏDANI

Il m'est bienvenu de partager avec vous ce matin cette séance d'ouverture de la conférence économique et sociale sur notre île en vous remerciant de votre implication pleine et constructiviste.
Monsieur le préfet,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les chefs de services,

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises,

Mesdames et Messieurs,

Après moult rencontres, séminaires, congrès, états généraux, grenelles tenus sur la situation économique, sociale et environnementale des outre-mers français, et plus précisément encore les assises de l'industrie du mois dernier à Longoni, pour construire le « Mayotte » de 2025 et au-delà, chacun est en droit de se poser la question de savoir si notre île est ou non en crise, quelle crise, pourquoi les grèves à répétition, pourquoi pas de recrutements dans le secteur privé alors qu'il y a du boulot, qu'a-t-on donc fait des relevées de conclusions de ces ateliers de travail.

Dans un contexte de crise financière, économique et sociale à l'échelon international, européen, national et ultra marin, le ministre des outre-mers a présenté un projet de loi relatif à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions liées à l'outre-mer. Des dispositions qui visent, entre autres, à lutter contre la vie chère outre-mer.

Ce projet de loi habilite le Gouvernement à modifier par ordonnance des volets de la législation applicable à Mayotte en matière d'entrée et de

séjour des étrangers et demandeurs d'asile, d'action sociale et de couverture des risques vieillesse, maladie, maternité, invalidité et accidents du travail, ainsi qu'en matière de travail, emploi et formation professionnelle.

D'autres outils peuvent être utilement mis en place pour tenter de limiter les effets de la crise outre-mer. C'est notamment le lancement d'un laboratoire pour l'urgence économique en outre-mer avec comme objectif stratégique qui est celui d'anticiper les crises économiques et sociales.

Et sur le plan opérationnel, il s'agit de mettre en place une veille économique pour mesurer la conjoncture économique et les tendances conjoncturelles de chaque territoire en s'appuyant sur les indicateurs déjà publiés par les instituts d'Etat tels l'IEDOM, l'INSEE, d'autres indicateurs pouvant être développés localement.

Un comité de pilotage regroupant les pouvoirs publics et économiques se réunira une fois par trimestre, des observateurs qualifiés pourront être entendus, l'évaluation de ces mesures de redressement des économies ultra marines fera l'objet d'une communication en conseil de ministres.

Cette conférence qui s'ouvre aujourd'hui propose d'aborder des sujets essentiels pour Mayotte.

Il y a la question de la création d'emplois et de l'intégration de notre jeunesse sur le marché du travail, c'est un immense défi. L'on peut toutefois relever, d'un côté, la fermeture des petites et moyennes entreprises à Mayotte, celles qui n'arrivent pas ou plus à faire face aux factures de cotisations patronales de la caisse de sécurité sociale de Mayotte. De l'autre côté, une évolution des embauches stagnante, celle des licenciements inquiétante alors que les carnets de commande publique sont pleins, soit 2 millions d'euro de travaux dans le cadre du plan de relance (construction de l'aéroport, du lycée de Tsararano, assainissement et voiries...), ce non recrutement s'expliquerait-il par le choix de la sous-traitance et du recours à la main-d'œuvre étrangère.

Chaque année, 6000 jeunes mahorais se présentent aux portes des entreprises privées et des administrations publiques à Mayotte ou ailleurs. Ils espèrent être embauchés et avoir ainsi les moyens d'une vie décente. Les moins de 21 ans représentent, vous le savez bien, 60% de la population locale.

Nous aurons et nous avons d'ores et déjà l'obligation d'être à la hauteur de cette situation si spécifique à notre territoire. Les responsabilités qui sont les nôtres, en tant qu'élus, hauts fonctionnaires, chefs d'entreprises, syndicalistes, organismes de formation, associations, sont particulièrement lourdes à assumer.

En 30 ans, le Conseil général, sous l'ère Bamana, n'avait pas enregistré plus de 100 recrutements par an. En revanche, 1600 agents d'embauchés entre avril 2004 et mars 2011. Les 33 nouveaux postes que j'ai envisagés rencontrent des soucis dans leur concrétisation, soit une moyenne de 15 recrutements par an.

Mais nul n'ignore que le Département participe énormément à divers financements structurants tels la mise en œuvre du programme régional de formation professionnelle, les UFA, la mobilité formation extérieure des jeunes lycéens et étudiants mahorais, des chantiers dédiés à l'aménagement du territoire, à l'industrie, l'artisanat, le commerce et le tourisme, le soutien de chambres consulaires et des communes, la création d'une société publique locale dénommée « SPL976 », l'électrification des zones rurales, les gares maritimes, le foncier, etc...

Pour relever certains challenges notamment celui de la réussite éducative ou professionnelle collective, synergie de réussites individuelles, il nous faudra passer par une formation des hommes et des femmes mahorais de qualité, à l'instar des autres DOM et territoires nationaux, au niveau tant de la pédagogie, des équipements appropriés qu'au profil des enseignants et formateurs. Mayotte ne pouvant pas absorber à terme la main-d'œuvre locale et celle provenant des îles et pays riverains, les Mahorais doivent avoir comme cibles en terme de marché de travail les régions de l'océan-indien, l'Afrique, l'Europe enfin l'international.

Sur le plan territorial, les emplois d'avenir feront leur apparition dès le mois de novembre pour agir en direction des jeunes fragiles et sans qualification.

Néanmoins, il y a nécessité pour les territoires ultra marins que la mise en place de cette mesure soit assortie de conditions adaptées aux réalités locales, ce qui favorise l'amélioration des chances d'insertion des jeunes. Ce sont ainsi 100 000 emplois prévus par l'Etat en 2013 et 150 000 en 2014. Pas besoin d'inscription de longue durée à Pôle emploi.

Les emplois jeunes, c'est aussi une force de travail importante car ils concernent les jeunes de 16 à 25 ans et ceux non diplômés. Aucun quota d'exigé, c'est toutefois la capacité de la collectivité à créer près de 600 emplois sur 3 ans.

C'est un outil piloté au niveau des départements et régions dans son aspect formation. Au bout de 3 ans, le jeune bien formé pourra consolider sa place et pérenniser son contrat. L'Etat assure une prise en charge à hauteur de 75% et les collectivités locales de 25%. Par contre, des amendements ont été formulés par les collectivités ultra marines devant l'Etat. Ils consistent à une demande de prise en charge par l'Etat de l'ordre non pas de 75% mais de 80% et à la possibilité pour les jeunes de 26 à 30 ans d'en bénéficier également.

Le secteur marchand est aussi concerné : 70% de prise en charge par l'entreprise privée contre 30% par l'Etat, et ce assorti de 30% de temps de formation. Les entreprises devront définir leurs priorités quant aux métiers et aux orientations.

Par ailleurs, le revenu de solidarité active « RSA » (majoré), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 dans l'Hexagone et le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM et exposé longuement, est venu remplacer le revenu minimum d'insertion « RMI », l'allocation parent isolé « API » et certaines aides forfaitaires temporaires telle la prime de retour à l'emploi.

Le RSA a pour ambition la réinsertion professionnelle au travers des contrats uniques d'insertion. A Mayotte, il doit être synonyme d'activité professionnelle.

L'Etat, dans son registre de développement du secteur marchand et d'aides à la baisse des taux de chômage dans les territoires ultra marins, a déployé un nouveau dispositif dans les régions : la banque publique d'investissement « BPI ».

Les régions et la BPI interviennent de façon coordonnée afin de créer des plateformes communes d'accueil des entreprises en vue de leurs besoins de renforcement de financement en matière de prêts, de garanties, de fonds propres. Elles interviennent aussi dans le domaine de l'innovation.

La BPI est un dispositif utile au développement ambitieux de notre territoire. Elle peut apporter des solutions aux besoins criants de notre tourisme économique. Seulement, Mayotte n'est pas éligible à cette mesure. Il nous échoit donc d'interroger Monsieur le préfet sur ce cas « mahorais » car bien des entreprises mahoraises souffrent de non suivi au niveau par exemple de garanties financières par les banques commerciales locales.

L'attentisme, l'indifférence, les petites rivalités entre structures ou entre personnes, les petites rancœurs, tout cela ne saurait avoir sa place face à de tels enjeux. Si nous échouons, cet échec aura des conséquences particulièrement graves pour la jeunesse mahoraise et pour notre destin commun. Nous savons que les toutes prochaines années seront décisives et c'est dans ce contexte que s'ouvre cette conférence.

J'ai conscience que Mayotte est parfois perçue comme un territoire en décalage. Un territoire en « rattrapage » qui souffre d'importants retards de développement. Que notre jeunesse et nos spécificités culturelles sont pour certains des handicaps ou des freins.

Nous devinons parfois, bien que j'espère me tromper, une forme d'incompréhension chez certains de nos compatriotes.

Cette incompréhension est un trait si spécifique à la France et si bien partagé par les Mahorais eux-mêmes, que nous les pardonnons évidemment ces petites indécidesses souvent dues à de l'ignorance.

Néanmoins, notre île suit sa mutation. Depuis maintenant près de 30 ans, avec le fantastique mouvement de décentralisation qui s'est engagé, la France n'est plus aussi jacobine que par le passé. Elle s'est également métissée.

Dans ce contexte nouveau, les responsabilités de chacun sont renforcées.

Je sais à ce titre, que nous pouvons compter à Mayotte sur une administration d'Etat, pilotée par Monsieur le préfet, Thomas Degos, qui souhaite instaurer un climat de confiance et maintenir un dialogue constructif avec tous les acteurs locaux. Je m'en félicite et je lui réaffirme aujourd'hui mon soutien pour renforcer encore cette relation positive et constructive.

Il est, en effet, capital pour Mayotte que nos élus locaux et nationaux, investis démocratiquement par les Mahorais pour les représenter, bénéficient d'une bonne écoute et d'une bonne relation avec les

services de l'Etat. Ces administrations et leur mobilisation pourront ainsi être à la hauteur de la situation délicate que traverse Mayotte aujourd'hui.

Comme dans toutes relations et dans tout partenariat, chacun doit être mobilisé. Il est de notre devoir, à nous représentants locaux de Mayotte, nous qui ne sommes pas là pour quelques années, mais qui au contraire, avons lié nos vies et nos destins à ce territoire. Nous qui avons nos familles, nos enfants, nos amis, ici. Il est, je le dis solennellement, de notre responsabilité d'être une force de proposition pour l'avenir de Mayotte.

Mayotte n'est pas un territoire mineur. En devenant département, elle a atteint l'âge d'une certaine maturité.

Fière de ses atouts et de son potentiel, elle souhaite être libre de ses choix, ambitieuse pour son avenir.

Je souhaite ici revenir sur les supposés handicaps de Mayotte et tordre le cou à certaines idées reçues sur ces questions.

On me dit que Mayotte souffre d'un retard de développement et d'un manque d'infrastructures. Soit, nous constatons à regret que Mayotte manque d'habitat, d'infrastructures, d'équipements. Que le cadastre n'est pas achevé, que l'état civil est en souffrance, que le niveau éducatif de nos jeunes bacheliers n'encouragerait pas une poursuite d'études post baccalauréat dans l'Hexagone...

Je ne peux me résoudre à voir dans ces situations une fatalité ou un fardeau terrible. Car en réalité, il y a là aussi une formidable opportunité pour les années à venir.

Dans un tel contexte, avec un tel « retard », et bien il va falloir construire. Et pour construire, il va falloir travailler. Il s'agit là d'emplois, il s'agit là d'une occasion de rendre les Mahorais fiers de ce qu'ils vont concevoir, de ce qu'ils vont construire dans leur village, dans leur commune. Tout cela au service de leur bien-être, de leur bon-vivre, de leur développement et de leur avenir.

Cet effort s'est déjà engagé, et il faudra à l'avenir l'intensifier. Nous devons le reconnaître, il y a ces dernières années un ralentissement dans la dynamique. La situation financière difficile des collectivités locales, et notamment celle dont le Conseil général a hérité, nous impose aujourd'hui de faire des efforts pour retrouver des marges de manœuvre à l'avenir. Nous y parviendrons, il y aura bientôt une nouvelle

chance à saisir. Je vous propose d'ailleurs de tirer aujourd'hui, les enseignements de ce qui s'est passé hier. Cela afin de ne pas reproduire les erreurs, voire les catastrophes qui ont résulté de certains choix et de certaines orientations prises.

Je ne souhaite pas revenir ici sur les erreurs de gestion des précédents exécutifs du Conseil général de Mayotte dont j'ai fait l'héritage malheureux.

Je pense que vous êtes comme moi un peu fatigués par ces dernières semaines et par le climat politique et médiatique déplorable qui entoure notre assemblée départementale.

Je souhaite plutôt donner à ces enseignements sur les expériences du passé une vision plus large et aborder avec vous :

- nos atouts linguistiques,
- et les possibilités de développement économique d'un DOM à une échelle régionale.

La France, vous le savez, a un passé Jacobin. La III^{ème} République s'était ainsi engagée dans un travail très volontaire d'uniformisation des régions françaises au travers de l'école républicaine. Elle a lutté contre les langues régionales qui étaient à cette époque perçues comme une menace pour l'unité nationale, ruinant ainsi toute forme de bilinguisme dans notre pays.

Mais, aujourd'hui, les temps ont changé. Et, à Mayotte, ces erreurs du passé ne doivent pas se reproduire.

En effet, voyons les choses de façon pragmatique et objective. A Mayotte, nous parlons le shimaoré, une langue bantoue qui nous donne un accès à un ensemble linguistique majeur du continent africain. Le Swahili, qui n'est malheureusement pas enseigné aujourd'hui à Mayotte, est parlé par près de 50 millions de personnes en Afrique de l'Est. Le Malgache, qui est parlé au sein de nombreuses familles mahoraises, nous ouvre des portes pour échanger avec un pays, Madagascar, qui a vocation à être un jour le géant économique de la zone du sud de l'océan-indien. Je n'oublierai pas non plus l'arabe, une langue qui a plusieurs centaines de millions de locuteurs dans le monde, et avec laquelle de nombreux Mahorais ont un lien si étroit avec la religion musulmane et la civilisation islamique.

Ces langues sont des atouts évidents. Ce sont nos atouts spécifiques au sein du territoire national, contributifs à la richesse culturelle française. Aucun autre département ne les présente.

Nous pouvons et nous devons être fiers de les mettre au service de notre ambition pour Mayotte. Pour cela, il nous faudra aussi aider les administrations nationales, notamment l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, à bien comprendre qu'il s'agit là de nos atouts et pas d'une menace pour la République.

En les aidant à ne pas reproduire des erreurs d'un autre temps, d'une autre époque, nous montrerons au travers de ce partenariat que nous sommes à la hauteur des enjeux en étant force de proposition et constructifs pour notre avenir commun.

Je souhaite maintenant partager une vision de ce que pourrait être apporté à une réflexion d'ensemble de la stratégie de développement économique et plus largement d'un modèle de développement pour Mayotte.

Nous avons des potentiels, un terroir, des traditions, un patrimoine, qui peuvent nous permettre de développer des activités locales telles que l'artisanat, l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, le tourisme...

Comme je le disais précédemment, l'effort de construction et d'équipement que nous aurons à fournir dans les prochaines années sera créateur d'emplois, notamment dans le BTP. Il s'agit là de secteurs stratégiques pour l'avenir. Nous devons veiller à former nos jeunes, à accompagner les créations d'entreprises, à soutenir le développement des filières. Nous aurons alors de réelles opportunités à proposer à notre jeunesse dans ces filières, surtout si nous conjuguons nos forces tous ensemble dans cet objectif.

Mais je pense qu'il est aussi nécessaire de revoir à la hausse notre niveau d'ambition. Nous avons besoin d'être fiers de nous, d'être maître de notre destin. Et pour cela, il nous faudra penser à une autre échelle et surtout penser par nous-mêmes.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes un département français à 10 000 km de la métropole avec une population de moins de 300 000 habitants.

Une petite île du canal du Mozambique entourée de pays en voie de développement. Un territoire qui deviendra en 2014 une RUP de l'Union Européenne.

Que pouvons-nous faire pour tirer parti de cette situation ?

Mon sentiment est que nous devons voir grand. Car si nous nous contentons des modèles de développement qui nous sont proposés aujourd'hui, de copier-coller de ce qu'il s'est fait ailleurs, nous n'allons pas pouvoir répondre à l'ampleur de ce défi et notre développement ne sera pas suffisant pour offrir des débouchés à notre jeunesse.

A ce titre, je le dis à nouveau, notre supposé retard est une chance. Nous pouvons en effet tirer les enseignements de ce qui s'est fait ailleurs et penser une stratégie innovante et propre à Mayotte.

Les Antilles, La Réunion, la Guyane sont des départements qui ont vu s'appliquer il y a de nombreuses années l'octroi de mer. Ces pays ont vainement tenté de développer les échanges au sein de leurs aires régionales, ce fut un échec. Dans ces DOM, on a développé le tourisme, l'agriculture, parfois la pêche, mais ces territoires sont restés fragiles et finalement assez peu dynamiques.

Je propose que nous relevions à Mayotte un réel défi, celui de réussir là où les autres ont échoué. Celui d'être ambitieux pour notre avenir. Tandis qu'aujourd'hui certains nous regardent encore de haut. Le défi que je vous propose c'est de faire de Mayotte la porte d'entrée commerciale de l'Europe pour l'Afrique de l'Est, Madagascar et les Comores. Et ainsi de saisir pleinement les opportunités de développement qui vont s'offrir dans la zone dans les prochaines décennies. Selon moi, ce choix pour l'avenir est celui qui nous permettra de valoriser au mieux nos atouts.

Nous sommes une population ouverte sur notre voisinage. Notre insularité est une chance étant donnée la position géographique stratégique qui est la nôtre.

Cette ouverture n'est pas seulement spatiale, elle est aussi linguistique. Je le dis en passant et sans vouloir vexer personne, mais ce n'est pas le cas de nos amis des autres outre-mers français qui parlent le français et leur créole, mais sont rares à parler également les langues de leurs voisins immédiats.

Nous sommes à Mayotte un département français, bientôt une RUP, et de ce fait nous pouvons apporter des garanties juridiques et

institutionnelles sécurisantes pour les investisseurs et les entreprises cherchant une tête de pont dans la région.

En effet, notre aire régionale a un potentiel très important. Mais elle présente également des risques d'instabilités politiques et sécuritaires indéniables. Dans cet environnement, Mayotte est sécurisante et peu donc tirer son épingle du jeu.

Nous allons de plus avoir des opportunités pour faire preuve d'initiative et disposer de réels moyens au service de nos ambitions. Une réforme fiscale aura lieu en 2014. Il s'agira d'une occasion en or pour créer les outils d'un développement économique à Mayotte en phase avec nos atouts et nos propres choix stratégiques pour une réelle intégration régionale.

Sur ce chantier, le Conseil général sera mobilisé. En 2014, nous connaissons aussi le passage en RUP qui nous donnera accès à de nouveaux financements. Financements qui, si nous savons les mobiliser efficacement, pourront donner un coup d'accélérateur extraordinaire à notre développement.

Enfin, notre grand atout est notre jeunesse. Nous avons une population jeune et ce n'est pas une tare au contraire. Ces jeunes sont énergiques, ouverts, ils ont soif de succès, et ils pourront bientôt exprimer leur désir d'entreprendre. Désir qui sera selon moi bien plus fort que celui des générations précédentes.

Ce que nous devons faire, c'est leur donner confiance en leur montrant que Mayotte est un territoire qui a une ambition.

Que nous Mahorais, toutes cultures confondues, nous voulons être fiers de ce que nous réalisons aujourd'hui et pour le futur.

Notre responsabilité est grande et elle nous impose d'être constructifs et unis. Si nous ne parvenons pas à développer un réel partenariat à grande échelle, si nous restons passifs et empêtrés dans de petites luttes entre administrations, dans les manœuvres politiciennes de certaines nous n'y parviendrons pas.

Mayotte a besoin d'une réelle union des forces pour faire face à cette situation et relever ces défis. La construction d'un avenir ambitieux exige que nous soyons force de proposition et mobilisés en conséquence.

Le passé de Mayotte nous apprend que nous, habitants de cette île, pouvons renverser des montagnes, être unis pour changer le cours de l'histoire.

Hier, nous avons obtenu de lier notre destin à la France. Aujourd'hui, nous devons à nouveau nous unir pour un défi qui va réclamer tout autant d'énergie, d'intelligence et de la solidarité de tous. Ce défi c'est la construction d'un projet de développement pensé par les Mahorais, pour les Mahorais et pour la jeunesse.

Nous pourrions nous poser ensemble un moment et réfléchir par exemple au défi de l'urgence sociale, à la jeunesse et aux adultes valides et invalides, aux questions de la dépendance (vieillesse, relations, maintien à domicile, mobilité réduite...), de l'inter-générationnel, des transferts sociaux, à la dépendance énergétique, alimentaire, industrielle ou sur les matériaux de construction, à notre modèle de société qui se veut propre et durable.

L'égalité des chances c'est aussi un pouvoir d'achat irréprochable. Trop souvent encore, en outre-mer comme dans l'Hexagone, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, nos compatriotes estiment qu'ils se heurtent au « plafond de verre » en matière d'embauche ou de progression de carrière.

En outre-mer, ils observent une opacité persistante en matière de formation de prix.

Je dénonce également la persistance des prix trop élevés dans le transport aérien non seulement entre Dzaoudzi-Pamandzi et Paris mais aussi entre Mayotte et son environnement régional.

Ces prix ne gênent pas seulement la vie des familles, notamment lors des vacances scolaires, des maladies ou des deuils, ils entravent également le développement économique et touristique de notre île. Le même constat se fait d'ailleurs dans les autres DOM.

Je vous remercie pour votre attention en vous souhaitant à tous de bons travaux et de faire de cette conférence une réelle opportunité d'ambition et d'unité au service du développement de Mayotte.